

Rondo : L'œuvre acousmatique, ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas...

L'œuvre acousmatique est un produit de l'art acousmatique.

L'art acousmatique est un cas particulier de la musique électroacoustique.

La musique électroacoustique est un cas particulier de ce que l'on nomme traditionnellement la musique.

La musique est « l'art de combiner des sons d'après des règles (variables selon les lieux et les époques), d'organiser une durée avec des éléments sonores ». (dictionnaire Robert)

« L'œuvre acousmatique est une musique composée, un art des sons... »

L'œuvre acousmatique doit s'accorder à la situation d'écoute acousmatique.

La situation d'écoute acousmatique exige par définition qu'il n'y ait rien à regarder qui ait un quelconque rapport avec ce qui produit les phénomènes sonores perçus. Toute représentation visuelle ou sensitive qui les suggère, imite, explique, etc. rend la situation d'écoute acousmatique caduque.

« L'œuvre acousmatique est une musique composée, un art des sons, qui met l'auditeur en situation d'écoute acousmatique... »

L'art acousmatique est un cas particulier des arts de support au même titre que la peinture, le cinéma, la photo, etc.

Les arts de supports travaillent sur les représentations des "objets", sur les "images".

Leurs "écritures" respectives sont fonction des supports utilisés pour fixer ces "images".

L'art acousmatique consiste à combiner entre elles des "images" de sons - et non les sons eux-mêmes comme dans le jeu instrumental.

« L'œuvre acousmatique est une musique composée sur un support à partir d'"images", un art des sons "fixés" qui met l'auditeur en situation d'écoute acousmatique... »

L'art acousmatique, l'art cinématographique, l'art photographique, etc. n'existent que par les "appareils", les "machines" qui permettent de capter, de fixer et de restituer des "images".

Leurs procédés d'écriture ont pour base technique les opérations de "cadrage", "montage", "mixage", "transformation", etc.

L'art acousmatique est à la musique instrumentale ce que l'art cinématographique est au théâtre, ou ce que l'art photographique est à la peinture.

Les techniques propres à la musique instrumentale (solfège, écriture, etc.) sont aussi peu indispensables au compositeur d'art acousmatique que ne le sont celles du dessin pour le photographe d'art.

L'œuvre acousmatique est celle d'un compositeur d'art acousmatique et non celle d'un compositeur de musique instrumentale. Certains compositeurs excellent dans les deux arts à la fois, comme certains metteurs en scène excellent dans le théâtre et dans le cinéma, mais ils sont rares !

Les œuvres dites "mixtes" (instruments et bande magnétique) sont des œuvres instrumentales électroacoustiques et non des œuvres acousmatiques.

Les œuvres employant les moyens de transformation joués en direct (analogique, numérique, ou tous autres moyens connus ou inconnus à ce jour) sont des œuvres instrumentales électroacoustiques et non des œuvres acousmatiques.

Les émissions radiophoniques, les enregistrements de textes, musiques, etc. (disques, cassettes...) répondent au critère d'écoute acousmatique, mais ne sont pas des "œuvres d'art acousmatique", de même qu'un film de souvenir ou qu'un reportage ne sont pas des "œuvres d'art cinématographique".

Cependant les frontières, parfois floues, entre l'art acousmatique et la musique instrumentale enregistrée, ainsi qu'entre l'art acousmatique et l'art radiophonique peuvent être fréquemment franchies.

"L'œuvre acousmatique est, par convention, une musique composée sur support avec des moyens électroacoustiques, à partir d'"images", un art des sons "fixés" qui met l'auditeur en situation

d'écoute acousmatique, sans apport d'une quelconque intervention instrumentale en temps réel..."

Le mot acousmatique qualifie plus le mode de perception de l'œuvre que son mode de fabrication (plutôt défini par le mot électroacoustique). C'est pourtant bien la prise en compte de la "situation d'écoute acousmatique" qui donne tout son sens à cet art. Il peut ainsi se perpétuer quel que soient les moyens mis en œuvre.

L'œuvre acousmatique a les moyens de jouer avec des "images" de situations sonores réelles, réalistes, anecdotiques, abstraites, de fiction, etc. Par le sens qu'elle attribue aux phénomènes sonores mis en œuvre, elle peut donner non seulement à entendre, mais aussi à voir, à toucher, à ressentir -comme le fait constamment la littérature.

Elle prend en compte les effets psychoacoustiques et psychologiques des événements sonores captés et de leur combinatoire.

La démarche "concrète" n'est pas la seule possible pour atteindre l'état d'œuvre acousmatique.

La démarche "expérimentale" n'est pas propre à l'art acousmatique seul, mais à tous les arts.

La "recherche" n'est pas la condition de vie ni de survie de l'art acousmatique. Les compositeurs utilisent pour créer ce qu'ils ont ou ce qu'ils trouvent au moment où ils créent. Le mélomane, tout comme le cinéphile, l'amateur d'art, etc., considère le produit pour ce qu'il est et non pour ce qu'il aurait pu être si... la "recherche" avait mis au point à temps son "nouvel outil plus performant"...

L'art acousmatique n'est pas, comme certains le pensent, le disent, le professent même, un pis-aller. Il ne s'agit pas d'un art qui attend ses moyens définitifs, ses nouvelles machines performantes pour enfin retourner "dignement" sur la scène ! De même que les peintres n'attendent rien des nouvelles techniques pour peindre, de même que les cinéastes n'ont pas attendu que le cinéma passent du "noir-et-blanc muet" au "noir-et-blanc parlant" puis à la "couleur", dans la perspective du "relief", pour faire des œuvres, de même les compositeurs d'art acousmatique travaillent depuis plus de quarante ans sur cet art dont il ont saisi et proclamé dès le début la nouveauté et la différence fondamentale d'avec la musique instrumentale (n'en déplaise aux égarés qui ont toujours cru qu'en studio, faute de mieux, ils faisaient leur répétition générale pour la grande œuvre instrumentale de leur carrière à venir, dans l'attente d'une nouvelle lutherie électronique - mais live ! - mitonnée par leurs chercheurs).

"L'œuvre acousmatique est, par convention, une musique composée et réalisée sur support par un compositeur quelle que soit la méthode de travail choisie, avec tous moyens électroacoustiques à sa convenance, à partir d'"images" de sons, une "musique des sons fixés" qui met l'auditeur en situation d'écoute acousmatique, sans apport d'une quelconque intervention instrumentale en temps réel, un art à part entière.

Denis Dufour
Crest, le 23 juillet 1990

Vous avez dit acousmatique ? Revue Lien, Musiques et Recherches. Pages 15 et 16. Ohain (Belgique). 1991.